

Regards sur la société canadienne

Résultats sur le marché du travail des diplômés des universités des Provinces maritimes

par Diane Galarneau, Christine Hinchley et Aimé Ntwari

Date de diffusion : le 11 avril 2017



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-514-283-9350

Programme des services de dépôt

- Service de renseignements 1-800-635-7943
- Télécopieur 1-800-565-7757

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Signes conventionnels dans les tableaux

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- ^p provisoire
- ^r révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- ^E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié
- * valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2017

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Résultats sur le marché du travail des diplômés des universités des Provinces maritimes

Diane Galarneau, Christine Hinchley et Aimé Ntwari

Aperçu de l'étude

Dans la présente étude, on utilise un nouvel ensemble de données longitudinales combinant les informations du Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP) avec celles de l'impôt sur le revenu des particuliers afin d'examiner les résultats sur le marché du travail des diplômés des universités des Provinces maritimes (l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick). Dans le cadre de cette étude pilote, les résultats de six cohortes de jeunes ayant obtenu leur diplôme d'une université des Provinces maritimes entre 2006 et 2011 sont examinés, soit 37 425 titulaires d'un grade de premier cycle (baccalauréat) et 6 740 titulaires d'un grade supérieur (maîtrise ou doctorat).

- De 2006 à 2011, au moins 95 % des diplômés des universités des Provinces maritimes ont déclaré un revenu d'emploi durant l'année suivant l'obtention de leur diplôme, ce qui laisse supposer que la majorité d'entre eux ont occupé un emploi rémunéré au cours de cette année.
- Un an après l'obtention d'un baccalauréat, les membres de la cohorte de 2009 (qui ont obtenu leur diplôme à la suite de la récession de 2008-2009) affichaient des revenus d'emploi 8 % plus faibles que leurs homologues de la cohorte de 2008.
- Les cohortes subséquentes n'ont pas repris le terrain perdu. Les titulaires d'un baccalauréat, ayant obtenu leur diplôme en 2010 et 2011, ont aussi obtenu des gains plus faibles au cours de leur première année par rapport à la cohorte des diplômés de 2008.
- Comparativement à la cohorte de 2008, les gains durant la première année des diplômés de la cohorte de 2011 étaient moins élevés pour les hommes et les femmes, pour ceux qui ont quitté les Provinces maritimes et ceux qui y sont restés, et pour la plupart des domaines d'études.
- Environ les deux tiers des diplômés résidaient toujours dans les Provinces maritimes un an après l'obtention de leur diplôme. Les titulaires d'un diplôme en éducation étaient les plus susceptibles de demeurer dans les Provinces maritimes, tandis que les diplômés en architecture, génie et services connexes étaient les moins susceptibles d'y rester.

Introduction

Les transitions des diplômés postsecondaires entre les études et le marché du travail et le « succès » relatif de ces transitions ont toujours été un sujet d'intérêt pour les décideurs, les étudiants, leurs familles et les établissements postsecondaires. Même si des niveaux de scolarité plus élevés sont habituellement associés

à de meilleurs résultats sur le marché du travail¹, les études postsecondaires exigent temps et argent, de sorte que les diplômés n'obtiennent peut-être pas toujours les résultats escomptés, particulièrement lors de récessions².

Statistique Canada a récemment élaboré la Plateforme de couplage longitudinal en éducation (PCLE), qui permet de combiner les données administratives du Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP) avec d'autres bases de données afin de suivre les diplômés dans le temps et ainsi de mieux comprendre leurs résultats sur le marché du travail après l'obtention d'un diplôme (voir les « [Sources de données, méthodes et définitions](#) »). Un projet pilote³ a récemment été entrepris à l'aide de la PCLE afin d'examiner les résultats des diplômés des universités des Provinces maritimes de 2006 à 2011 en combinant les données du SIEP de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick avec celles de l'impôt sur le revenu des particuliers⁴. Au fil des ans, plusieurs sources de données seront ajoutées à la plateforme, ce qui permettra de mieux comprendre les facteurs expliquant l'accès, la poursuite et la réussite des études postsecondaires, de même que les résultats des diplômés sur le marché du travail.

À l'aide de ce nouvel ensemble de données, le présent article examine les résultats des diplômés des universités des Provinces maritimes sur le marché du travail, en portant une attention particulière à l'année d'obtention du diplôme. Tant au Canada qu'à l'échelle internationale, l'économie a connu d'importants changements entre 2006 et 2011, en raison des récessions survenues au Canada, aux États-Unis et en Europe, de la crise financière et des variations du prix des matières premières. Ces événements pourraient avoir affecté l'offre d'emplois non seulement dans les Provinces maritimes, mais partout au Canada, de sorte que les diplômés ayant accédé au marché du travail avant et après la récession

de 2008-2009 n'ont peut-être pas fait face aux mêmes défis. Le nouvel ensemble de données représente donc une occasion unique de comparer les résultats économiques des diplômés ayant obtenu leur diplôme entre 2006 et 2008 à ceux des cohortes subséquentes.

Plus précisément, le présent article analyse le revenu d'emploi et les prestations d'assurance-emploi des diplômés universitaires. L'article présente également un aperçu de certains indicateurs de qualité d'emploi comme la syndicalisation (à partir des cotisations syndicales), la participation à un régime de retraite (à partir des cotisations à un régime de retraite privé) et la proportion de diplômés universitaires employés dans les industries de services à faible valeur ajoutée. Les résultats sont présentés selon la cohorte, mais également selon le sexe, le niveau de scolarité (en différenciant les titulaires d'un grade de premier cycle et ceux d'un grade supérieur) et le domaine d'études. L'analyse se concentre sur les personnes ayant obtenu leur diplôme avant l'âge de 35 ans⁵, ayant produit une déclaration d'impôt sur le revenu et n'ayant pas poursuivi leurs études à temps plein après l'obtention de leur diplôme⁶. Les personnes ayant déclaré un revenu provenant d'un travail autonome⁷ ont été exclues.

Les données d'impôt comportent également des informations sur le lieu de résidence des diplômés à différents moments dans le temps. Cette information peut être utilisée dans le calcul d'un taux de rétention régional qui correspond, dans le présent article, au nombre de diplômés qui résidaient toujours dans l'une des trois Provinces maritimes un an après l'obtention de leur diplôme, en proportion de tous les diplômés ayant obtenu un diplôme dans les universités des Provinces

maritimes. Les taux de rétention sont présentés dans un encadré à la fin de l'article (voir « [Rétention des diplômés des universités des Provinces maritimes](#) ») selon le lieu d'origine, le sexe et le domaine d'études.

Profil des diplômés des universités des Provinces maritimes

La présente analyse est fondée sur une population de 37 425 personnes de moins de 35 ans (ou environ 6 200 personnes chaque année) ayant obtenu un grade de premier cycle (c.-à-d. un diplôme de baccalauréat) des universités de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick et répondant aux critères mentionnés ci-dessus. L'échantillon comprend également 6 740 personnes (environ 1 100 par année) ayant obtenu un grade supérieur (maîtrise ou doctorat) au cours de la même période⁸.

De cette population de diplômés, près des deux tiers (62 %) étaient des femmes. La proportion était semblable pour les deux niveaux de scolarité examinés (soit les grades de premier cycle et les grades supérieurs) et pour l'ensemble des cohortes. Un peu plus de 5 % des titulaires d'un baccalauréat ont obtenu leur diplôme à l'Île-du-Prince-Édouard, 58 %, en Nouvelle-Écosse et 37 %, au Nouveau-Brunswick. Parmi les titulaires d'un grade supérieur, 2 % l'ont obtenu à l'Île-du-Prince-Édouard, 77 %, en Nouvelle-Écosse et 21 %, au Nouveau-Brunswick.

Au niveau du baccalauréat, plus des trois quarts (78 %) des femmes ont obtenu leur grade dans quatre domaines d'études, tandis qu'un peu plus des deux tiers (69 %) des hommes provenaient de quatre

Résultats sur le marché du travail des diplômés des universités des Provinces maritimes

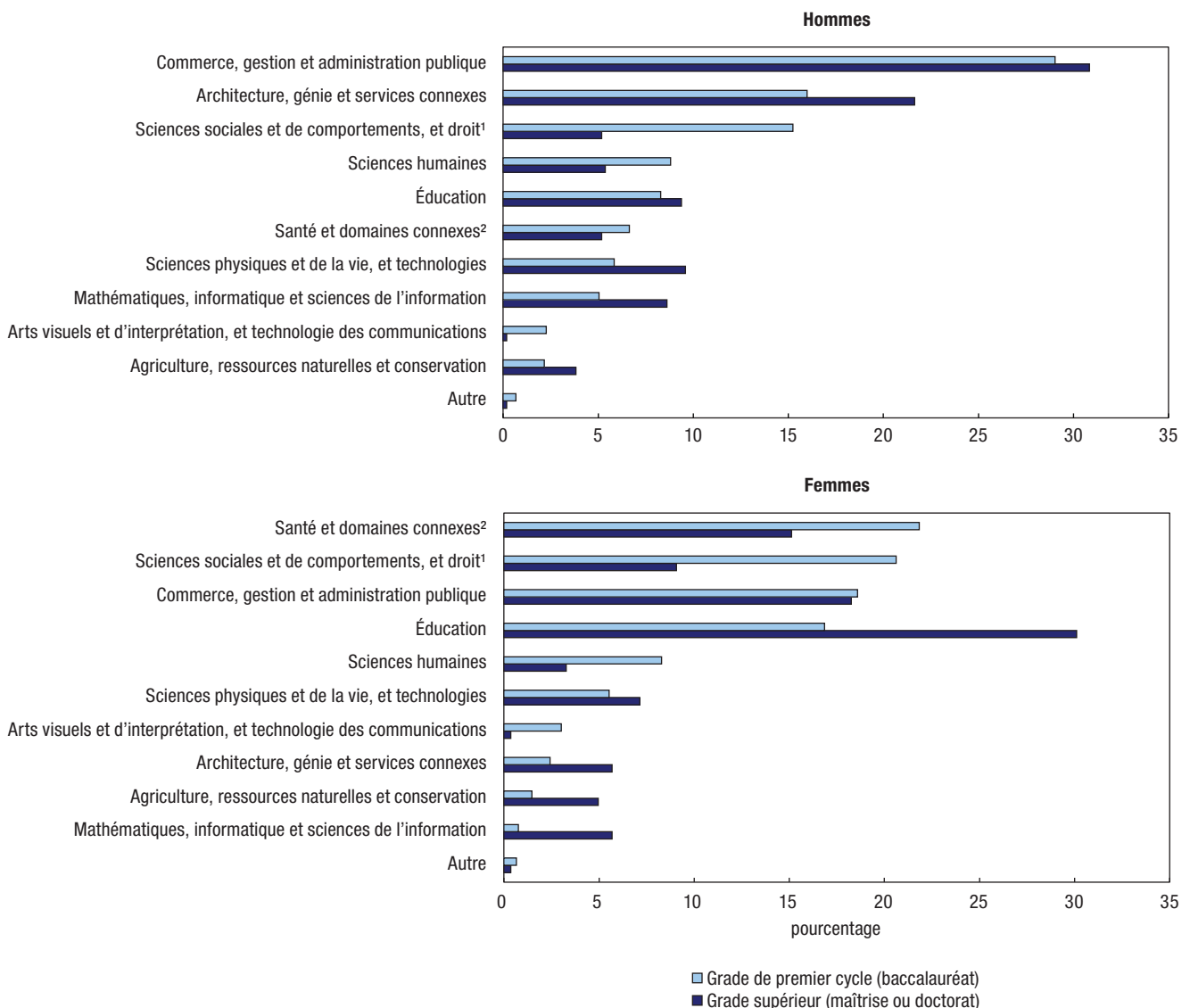
disciplines (graphique 1). Les domaines les plus courants variaient également selon le sexe. Parmi les femmes, les principaux domaines (en ordre décroissant) étaient la santé et les domaines connexes; les sciences

sociales et de comportements, et le droit; le commerce, la gestion et l'administration publique ainsi que l'éducation. Parmi les hommes, les principaux domaines étaient le commerce, la gestion

et l'administration publique; l'architecture, le génie et les services connexes; les sciences sociales et de comportements, et le droit ainsi que les sciences humaines.

Graphique 1

Répartition des diplômés de moins de 35 ans des universités des Provinces maritimes, selon le domaine d'études et le niveau de scolarité, toutes les cohortes de 2006 à 2011



1. Aux fins de la présente étude, les grades de premier cycle et d'études postbaccalauréales sans diplôme de grade supérieur en droit (LL. B., J.D., B.D.C.) ont été retirés du domaine d'études « sciences sociales et de comportements, et droit ».

2. Aux fins de la présente étude, les grades de premier cycle et d'études postbaccalauréales sans diplôme de grade supérieur pour les médecins de famille (M.D.), les dentistes (D.D.S., D.M.D.) et les vétérinaires (D.M.V.) ont été retirés du domaine d'études « santé et domaines connexes ».

Sources : Statistique Canada, Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP), 2005-2006 à 2011-2012; fichier sur la famille T1 (FFT1), 2006 à 2012.

Au niveau du grade supérieur (maîtrise et doctorat), 73 % des femmes diplômées provenaient de quatre domaines d'études, tandis que c'était le cas de 71 % de leurs homologues masculins. Encore une fois, les principaux domaines variaient selon le sexe. Parmi les femmes, les quatre principaux domaines étaient les mêmes que ceux des femmes titulaires d'un baccalauréat, mais l'éducation occupait le premier rang au lieu de la santé et des domaines connexes. Parmi les hommes, le commerce, la gestion et l'administration publique, de même que l'architecture, le génie et les services connexes sont demeurés parmi les quatre domaines d'études les plus populaires, suivis des sciences physiques et de la vie, et des technologies ainsi que de l'éducation.

La plupart des diplômés ont rapporté un revenu d'emploi au cours de la première année suivant l'obtention de leur diplôme

Au cours de la première année suivant l'obtention de leur diplôme, la plupart des diplômés occupaient un emploi rémunéré à un moment ou à un autre : au moins 95 % d'entre eux ont indiqué un revenu d'emploi dans leur déclaration de revenus (tableau 1). Cette proportion était semblable pour chaque cohorte de diplômés et pour les deux niveaux de scolarité.

La proportion de titulaires d'un baccalauréat ayant reçu des prestations d'assurance-emploi un an après l'obtention de leur diplôme a augmenté pour passer de 14 % à 18 % entre les cohortes de 2006 et de 2009, mais elle a diminué pour s'établir à 15 % pour la cohorte la plus récente (2011)⁹. Des tendances semblables ont été observées parmi

Tableau 1
Certains indicateurs du marché du travail concernant les diplômés des universités des Provinces maritimes un an après l'obtention du diplôme, selon la cohorte et le niveau de scolarité, 2006 à 2011

	Cohorte					
	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Grade de premier cycle (baccalauréat)	6 110	6 645	6 310	6 280	5 915	6 165
	nombre					
	pourcentage					
Proportion de diplômés						
Recevant une rémunération	97,1	97,0	97,1	96,9	96,7	96,6
Recevant des prestations d'assurance-emploi	14,1	13,0	15,3	17,5	16,9	15,3
Recevant des prestations d'aide sociale	0,3	0,5	0,4	0,6	0,5	0,4
Grade supérieur (maîtrise ou doctorat)	995	965	1 080	1 165	1 230	1 305
	nombre					
	pourcentage					
Proportion de diplômés						
Recevant une rémunération	96,0	94,8	95,8	95,7	95,9	96,6
Recevant des prestations d'assurance-emploi	12,6	11,9	13,4	14,2	13,8	14,6
Recevant des prestations d'aide sociale	0,0	0,0	0,0	0,4	0,4	0,4

Sources : Statistique Canada, Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP), 2005-2006 à 2011-2012; fichier sur la famille T1 (FFT1), 2006 à 2012.

les cohortes de diplômés ayant des grades supérieurs, même si ces cohortes étaient moins susceptibles de déclarer avoir reçu des prestations d'assurance-emploi. Très peu de diplômés ont reçu des prestations d'aide sociale au cours de l'année suivant l'obtention de leur diplôme (moins de 1 % pour l'ensemble des cohortes et les deux niveaux de scolarité).

Recul des gains d'emploi au cours de la première année à partir de la cohorte de 2009

De 2006 à 2008, les gains médians obtenus au cours de la première année¹⁰ par les titulaires d'un baccalauréat sont demeurés relativement constants, se situant à environ 35 000 \$ (tableau 2). Au cours de la même période, ils sont passés de 53 200 \$ à 56 100 \$ parmi les titulaires d'un grade supérieur.

Les années 2008 et 2009 ont été caractérisées par le plus important ralentissement économique depuis le début des années 1990 au

Canada. De 2008 à 2009, les gains obtenus par les diplômés lors de la première année ont diminué de 8 %, tant chez les titulaires d'un baccalauréat que chez les titulaires d'un grade supérieur. Ces variations représentaient un recul de près de 3 000 \$ pour les titulaires d'un baccalauréat, et une baisse de 4 500 \$ pour les titulaires d'un grade supérieur. Les cohortes subséquentes de 2010 et 2011 n'ont pas repris le terrain perdu.

Ces tendances étaient semblables pour les hommes et les femmes (graphique 2). Dans les deux cas, les gains obtenus lors de la première année ont diminué entre la cohorte de 2008 et celle de 2009, et les cohortes subséquentes n'ont pas repris le terrain perdu¹¹.

Même si la plupart des diplômés occupaient un emploi à un moment ou à un autre pendant la première année suivant l'obtention de leur diplôme, les données ne fournissent aucune indication permettant de déterminer si l'emploi était à temps

Résultats sur le marché du travail des diplômés des universités des Provinces maritimes

Tableau 2
Résultats sur le marché du travail des diplômés des universités des Provinces maritimes un an après l'obtention du diplôme, selon la cohorte et le niveau de scolarité, 2006 à 2011

	Cohorte					
	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Grade de premier cycle (baccalauréat)	6 110	6 645	6 310	6 280	5 915	6 165
	nombre					
	dollars constants de 2012					
Gains d'emploi médians ¹	34 800	35 800	35 200	32 400	32 900	32 300
	pourcentage					
Catégories de gains						
0 \$	3,0	3,0	2,9	3,1	3,3	3,4
10 000 \$ ou moins	8,3	8,4	8,5	9,0	8,4	8,5
De 10 001 \$ à 30 000 \$	29,5	28,3	30,2	34,0	33,2	33,7
De 30 001 \$ à 50 000 \$	35,4	34,0	32,1	29,4	30,0	31,1
Plus de 50 000 \$	23,8	26,3	26,4	24,5	25,1	23,3
Proportion de diplômés						
Travaillant dans les industries de services à faible valeur ajoutée ²	15,0	15,1	16,3	18,7	17,0	17,6
Déclarant des cotisations syndicales	37,5	37,1	36,2	37,6	39,5	36,0
Déclarant des cotisations à un régime de pension agréé	36,2	36,9	37,4	35,8	35,0	31,8
Grade supérieur (maîtrise ou doctorat)	995	965	1 080	1 165	1 230	1 305
	nombre					
	dollars constants de 2012					
Gains d'emploi médians ¹	53 200	52 900	56 100	51 600	51 600	52 200
	pourcentage					
Catégories de gains						
0 \$	4,5	5,7	4,2	4,3	4,1	3,4
10 000 \$ ou moins	3,5	4,1	3,2	5,2	5,3	4,6
Entre 10 001 \$ et 30 000 \$	11,6	10,4	11,6	13,7	13,4	14,6
Entre 30 001 \$ et 50 000 \$	25,1	24,9	20,8	24,0	24,4	23,8
Plus de 50 000 \$	55,3	54,9	60,2	52,8	52,8	53,6
Proportion de diplômés						
Travaillant dans les industries de services à faible valeur ajoutée ²	5,9	6,9	7,2	8,5	7,1	5,7
Déclarant des cotisations syndicales	47,8	48,8	53,2	51,4	49,7	51,5
Déclarant des cotisations à un régime de pension agréé	51,4	51,9	55,2	53,0	51,2	48,9

1. La médiane comprend également les diplômés n'ayant aucun gain d'emploi. Les gains sont exprimés en termes réels. Les gains de la première année correspondent aux revenus d'emploi reçus au cours de la première année civile suivant l'année d'obtention du diplôme.

2. Les industries de services à faible valeur ajoutée offrent historiquement des salaires plus bas et moins d'avantages non salariaux que les autres secteurs industriels et sont concentrées dans les ventes au détail; dans l'hébergement et les services de restauration ainsi que dans les autres services.

Sources : Statistique Canada, Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP), 2005-2006 à 2011-2012; fichier sur la famille T1 (FFT1), 2006 à 2012.

plein ou à temps partiel ou s'il était occupé pendant une partie de l'année ou toute l'année. Le nouvel ensemble de données sur les diplômés des universités des Provinces maritimes ne fournit pas non plus de renseignements quant au nombre d'heures travaillées au cours

de l'année, pas plus qu'il ne précise si l'emploi se situe dans le même domaine d'études. Cependant, il est possible d'obtenir des précisions supplémentaires en examinant la répartition des diplômés dans les différentes catégories de gains d'emploi.

De 2006 à 2011, la proportion des titulaires d'un baccalauréat gagnant entre 0 \$ et 10 000 \$ est demeurée relativement stable d'une cohorte à l'autre, variant entre 11 % et 12 %.

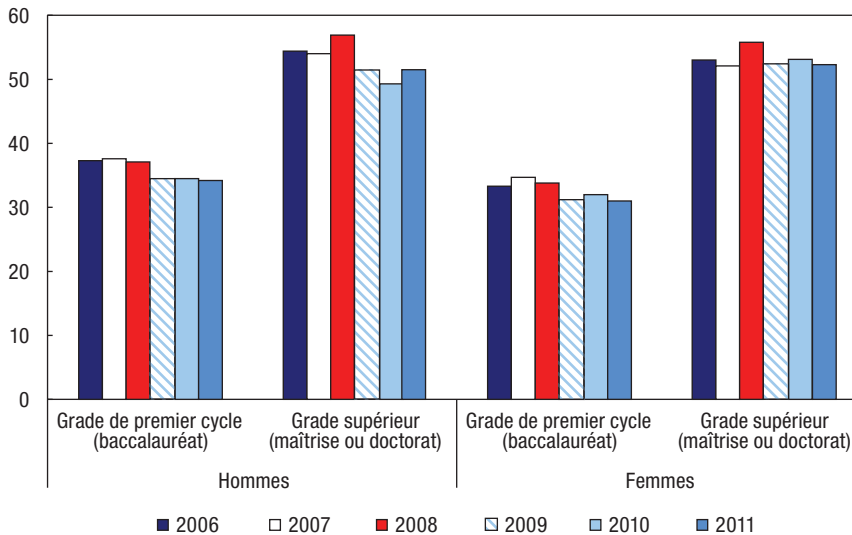
La proportion des diplômés gagnant entre 10 001 \$ et 30 000 \$ a augmenté de 4 points de pourcentage entre la cohorte de 2006 et celle de 2009, l'augmentation la plus marquée ayant été observée entre les cohortes de 2008 et 2009. En revanche, la proportion des diplômés gagnant entre 30 001 \$ et 50 000 \$ a diminué au cours de la même période, tandis que la proportion gagnant plus de 50 000 \$ a fluctué entre 23 % et 26 %.

Des tendances semblables ont été observées parmi les titulaires d'un grade supérieur, soit une augmentation dans la catégorie de gains allant de 10 001 \$ à 30 000 \$ et une diminution dans les deux catégories de gains les plus élevées; la plupart des variations étant survenues entre les cohortes de 2008 et 2009.

Les variations dans les catégories de gains pourraient être attribuables à une réduction des heures de travail d'une cohorte à l'autre¹², ou encore à une proportion plus élevée de diplômés occupant des emplois faiblement rémunérés. Les données d'impôt ne fournissent aucun renseignement sur les heures de travail, mais en contiennent sur les industries dans lesquelles les diplômés sont embauchés. Il est donc possible d'obtenir plus de précisions en examinant la proportion de travailleurs dans les industries de services à faible valeur ajoutée, qui sont définies dans le présent article comme étant celles du commerce de détail, de l'hébergement et des services de restauration et des autres services. En moyenne, les

Graphique 2
Gains d'emploi médians des diplômés des universités des Provinces maritimes un an après l'obtention du diplôme, selon la cohorte, le sexe et le niveau de scolarité, 2006 à 2011

dollars constants de 2012 (en milliers)



Sources : Statistique Canada, Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP), 2005-2006 à 2011-2012; fichier sur la famille T1 (FFT1), 2006 à 2012.

emplois dans ces industries offrent des salaires moins élevés et moins d'avantages sociaux que les emplois des autres secteurs¹³.

La proportion des titulaires d'un baccalauréat travaillant dans de telles industries a augmenté pour passer de 15 % à 19 % entre les cohortes de 2006 et 2009, la majeure partie de cette augmentation s'étant produite entre les cohortes de 2008 et 2009. Parmi les titulaires d'un grade supérieur, cette même proportion était plus faible et n'a que peu fluctué au cours de cette période. Il se peut donc que la proportion de titulaires d'un baccalauréat dans des emplois faiblement rémunérés ait augmenté en raison d'une détérioration des conditions du marché du travail. Cependant, les données ne permettent pas de connaître les raisons pour lesquelles une personne travaille dans une industrie donnée.

Enfin, le taux de syndicalisation et la participation à un régime de retraite privé sont deux autres indicateurs importants de la qualité des emplois disponibles dans le nouvel ensemble de données sur les diplômés des universités des Provinces maritimes. À l'aide des données d'impôt, il est possible de déterminer de façon approximative le taux de syndicalisation en utilisant la proportion de diplômés ayant déclaré des cotisations syndicales. Cette proportion a fluctué sans toutefois afficher de tendance à la hausse ou à la baisse d'une cohorte à l'autre. Il convient de noter que les titulaires d'un grade supérieur étaient plus susceptibles de déclarer des cotisations syndicales (dans des proportions se situant entre 48 % et 53 %) que les titulaires d'un baccalauréat (entre 36 % et 40 %).

De même, le nombre de diplômés participant à un régime de retraite privé peut être estimé en utilisant la proportion de diplômés ayant déclaré des cotisations à un régime de pension agréé. Cette proportion a fluctué d'une cohorte à l'autre au cours de l'année suivant l'obtention d'un diplôme, variant entre 32 % et 37 % pour les titulaires d'un baccalauréat, et entre 49 % et 55 % pour les titulaires d'un grade supérieur.

Le recul des gains de la première année entre les cohortes s'est produit dans la plupart des domaines d'études

Les gains obtenus lors de la première année suivant l'obtention du diplôme varient considérablement selon les domaines d'études¹⁴. Les hommes titulaires d'un baccalauréat de la cohorte de 2008, par exemple, avaient des gains médians de 37 100 \$ au cours de la première année, mais ceux-ci variaient entre 55 700 \$ pour les diplômés dans le domaine de la santé et les domaines connexes¹⁵ et 14 700 \$ pour les diplômés des arts visuels et d'interprétation et les technologies des communications (tableau 3). Il convient cependant de noter que tous les diplômés n'occupaient pas nécessairement un emploi correspondant à leur domaine d'étude¹⁶.

Parmi les femmes titulaires d'un baccalauréat de la même cohorte, la médiane était de 33 800 \$ pour l'ensemble des diplômés, mais variait entre 65 600 \$ dans la santé et les domaines connexes et 16 700 \$ dans les arts visuels et d'interprétation et les technologies des communications. Des écarts semblables de revenu d'emploi étaient également observés parmi les diplômés des autres cohortes.

Résultats sur le marché du travail des diplômés des universités des Provinces maritimes

Tableau 3

Gains d'emploi médians de la première année¹ des diplômés des universités des Provinces maritimes, selon le sexe, le niveau de scolarité et le domaine d'études, cohortes de 2008 et 2011

	Hommes				Femmes			
	Gains médians de la première année		Proportion de diplômés		Gains médians de la première année		Proportion de diplômés	
			Cohortes combinées de 2006 à 2011				Cohortes combinées de 2006 à 2011	
	Cohorte de 2008	Cohorte de 2011	Cohortes de 2008 à 2011		Cohorte de 2008	Cohorte de 2011	Cohortes de 2008 à 2011	
dollars constants de 2012		variation en pourcentage	pourcentage	dollars constants de 2012		variation en pourcentage	pourcentage	
Grade de premier cycle (baccalauréat)								
Tous les domaines d'études	37 100	34 200	-7,8	100,0	33 800	31 000	-8,3	100,0
Éducation	42 900	33 800	-21,2	8,3	39 200	29 900	-23,7	16,9
Arts visuels et d'interprétation, et technologie des communications	14 700	20 200	37,4	2,3	16 700	17 200	3,0	3,0
Sciences humaines	22 200	20 900	-5,9	8,8	18 300	19 100	4,4	8,3
Sciences sociales et de comportements, et droit ²	27 300	26 800	-1,8	15,2	24 900	22 100	-11,2	20,6
Commerce, gestion et administration publique	36 100	35 100	-2,8	29,1	34 200	33 800	-1,2	18,6
Sciences physiques et de la vie, et technologies	27 800	26 300	-5,4	5,8	21 500	21 100	-1,9	5,6
Mathématiques, informatique et sciences de l'information	41 700	38 400	-7,9	5,1	28 500	21 600	-24,2	0,8
Architecture, génie et services connexes	53 900	51 700	-4,1	16,0	51 200	52 800	3,1	2,4
Agriculture, ressources naturelles et conservation	39 900	31 800	-20,3	2,1	25 900	19 800	-23,6	1,5
Santé et domaines connexes ³	55 700	41 600	-25,3	6,6	65 600	62 000	-5,5	21,8
Autre	x	x	x	x	x	x	x	x
Grade supérieur (maîtrise ou doctorat)								
Tous les domaines d'études	56 900	51 500	-9,5	100,0	55 800	52 300	-6,3	100,0
Éducation	69 400	70 300	1,3	9,4	63 100	63 500	0,6	30,0
Arts visuels et d'interprétation, et technologie des communications	x	x	x	x	x	x	x	x
Sciences humaines	42 200	24 500	-41,9	4,8	25 500	28 900	13,3	3,4
Sciences sociales et de comportements, et droit ²	46 800	44 800	-4,3	5,3	52 800	40 000	-24,2	9,0
Commerce, gestion et administration publique	60 300	56 200	-6,8	31,0	56 700	53 200	-6,2	18,4
Sciences physiques et de la vie, et technologies	42 800	32 900	-23,1	5,5	38 200	39 100	2,4	6,9
Mathématiques, informatique et sciences de l'information	55 900	44 400	-20,6	7,9	49 200	37 900	-23,0	5,7
Architecture, génie et services connexes	49 500	51 000	3,0	19,2	50 900	47 900	-5,9	5,9
Agriculture, ressources naturelles et conservation	49 400	40 000	-19,0	3,8	42 300	32 100	-24,1	4,9
Santé et domaines connexes ³	59 100	59 900	1,4	5,2	60 800	57 700	-5,1	15,2
Autre	x	x	x	x	x	x	x	x

x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*

1. La médiane comprend également les diplômés n'ayant aucun gain d'emploi. Les gains sont exprimés en termes réels. Les gains de la première année correspondent aux revenus d'emploi reçus au cours de la première année civile suivant l'année d'obtention du diplôme.

2. Aux fins de la présente étude, les grades de premier cycle et d'études postbaccalauréales sans diplôme de grade supérieur en droit (LL. B., J.D., B.D.C.) ont été retirés du domaine d'études « sciences sociales et de comportements, et droit ».

3. Aux fins de la présente étude, les grades de premier cycle et d'études postbaccalauréales sans diplôme de grade supérieur pour les médecins de famille (M.D.), les dentistes (D.D.S., D.M.D.) et les vétérinaires (D.M.V.) ont été retirés du domaine d'études « santé et domaines connexes ».

Sources : Statistique Canada, Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP), 2005-2006 à 2011-2012; fichier sur la famille T1 (FFT1), 2006 à 2012.

Dans la plupart des domaines d'études, les gains de la première année ont diminué entre les cohortes de 2008 et 2011. Les hommes titulaires d'un baccalauréat en santé ou dans un domaine connexe (-25 %) et en éducation (-21 %) ont enregistré les baisses les plus marquées. Quant à leurs homologues féminines, ce sont les titulaires d'un diplôme en

mathématiques, en informatique et en sciences de l'information et en éducation (-24 % dans les deux domaines) qui ont affiché les reculs les plus importants.

Parmi les hommes titulaires d'un grade supérieur, les baisses les plus importantes ont été enregistrées en sciences humaines (-42 %), en sciences physiques et de la vie (-23 %)

et en mathématiques, en informatique et en sciences de l'information (-21 %). D'importantes baisses ont également été notées parmi leurs homologues féminines titulaires d'un grade supérieur en sciences sociales et de comportements, et en droit (-24 %), en agriculture, en ressources naturelles et en

conservation (-24 %) de même qu'en mathématiques, en informatique et en sciences de l'information (-23 %).

Les gains de la première année ont aussi diminué pour les diplômés qui ont quitté les Provinces maritimes

Même si tous les diplômés qui font l'objet de l'étude ont obtenu leur diplôme dans l'une des trois Provinces maritimes, environ le tiers d'entre eux avaient changé de région de résidence un an après l'obtention de leur diplôme¹⁷. Une bonne partie d'entre eux provenaient en fait de l'extérieur des Provinces maritimes, ce qui laisse supposer que certains sont retournés vivre dans leur région d'origine (pour obtenir plus de détails sur la région de résidence après l'obtention du diplôme, voir « [Rétention des diplômés des universités des Provinces maritimes](#) »). Il est important d'examiner les gains de la première année des diplômés en fonction de leur lieu de résidence, compte tenu du fait que les conditions du marché du travail peuvent varier d'une région à l'autre.

Les diplômés des universités des Provinces maritimes ayant quitté la région avaient des gains d'emploi médians plus élevés au cours de leur première année que ceux qui sont demeurés dans les Provinces maritimes (tableau 4). Ces écarts reflètent de nombreux facteurs, comme les différences dans les caractéristiques des diplômés qui sont partis comparativement à ceux qui sont restés, les différences dans les conditions économiques dans l'ensemble des régions ainsi que le coût de la vie.

Que les diplômés aient quitté ou non les Provinces maritimes, les gains de la première année ont cependant

Tableau 4

Gains d'emploi médians de la première année¹ des diplômés des universités des Provinces maritimes, selon la cohorte, le sexe, le niveau de scolarité et la région de résidence un an après l'obtention du diplôme, de 2006 à 2011

	Cohorte						Variation entre les cohortes de 2008 et 2011 pourcentage
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	
gains médians de la première année (dollars constants de 2012)							
Grade de premier cycle (baccalauréat)							
Hommes selon la région de résidence							
Provinces maritimes	34 500	35 400	35 800	32 700	32 700	32 400	-9,5
Extérieur des Provinces maritimes	43 400	41 900	40 800	39 300	39 300	40 100	-1,7
Femmes selon la région de résidence							
Provinces maritimes	32 500	33 200	32 900	31 400	31 500	30 500	-7,3
Extérieur des Provinces maritimes	36 100	38 800	36 200	30 100	33 400	33 600	-7,2
Grade supérieur (maîtrise ou doctorat)							
Hommes selon la région de résidence							
Provinces maritimes	50 100	53 300	55 800	50 500	49 100	50 500	-9,5
Extérieur des Provinces maritimes	57 600	55 500	59 100	52 600	51 000	54 100	-8,5
Femmes selon la région de résidence							
Provinces maritimes	51 700	51 500	55 300	53 200	54 100	51 500	-6,9
Extérieur des Provinces maritimes	54 700	53 600	56 500	51 000	51 700	53 800	-4,8

1. La médiane comprend également les diplômés n'ayant aucun gain d'emploi. Les gains sont exprimés en termes réels. Les gains de la première année correspondent aux revenus d'emploi reçus au cours de la première année civile suivant l'année d'obtention du diplôme.

Sources : Statistique Canada, Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP), 2005-2006 à 2011-2012; fichier sur la famille T1 (FFT1), 2006 à 2012.

Tableau 5

Écart entre les gains d'emploi de la première année de la cohorte de 2008 et des autres cohortes parmi les diplômés des universités des Provinces maritimes, selon le niveau de scolarité¹

Cohorte	Grade de premier cycle (baccalauréat)			Grade supérieur (maîtrise ou doctorat)		
	Écart non ajusté	Écart ajusté		Écart non ajusté	Écart ajusté	
		Modèle A	Modèle B		Modèle A	Modèle B
pourcentage						
2006	-1,9	-1,8	-0,6	-5,8	-3,7	1,7
2007	-0,5	0,6	0,7	-15,8*	-13,1	-8,2
2008 (réf.)
2009	-7,6†	-7,3†	-7,8†	-9,8	-8,1	-9,4
2010	-7,7†	-7,2†	-10,0†	-13,6	-9,8	-8,4
2011	-10,1†	-8,5†	-11,1†	-3,2	2,1	0,5

... n'ayant pas lieu de figurer

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (réf.) (p < 0,05)

† valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (réf.) (p < 0,10)

1. Les ajustements ont été calculés à l'aide d'un modèle de régression linéaire du logarithme des gains d'emploi annuels en fonction (A) de l'année d'obtention du diplôme et des caractéristiques démographiques (âge, sexe, statut d'immigrant et province d'obtention du diplôme) et (B) de toutes les variables figurant dans (A) en plus du domaine d'études.

Sources : Statistique Canada, Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP), 2005-2006 à 2011-2012; fichier sur la famille T1 (FFT1), 2006 à 2012.

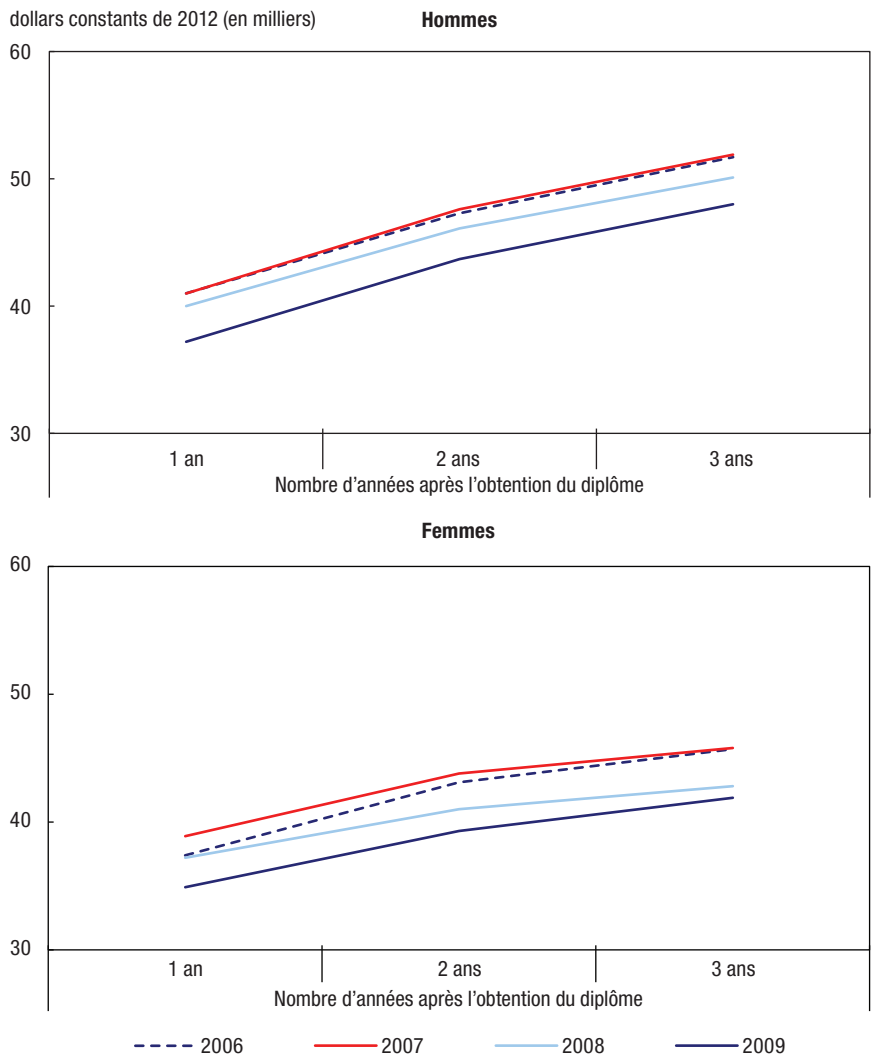
diminué de façon semblable entre les cohortes de 2008 et de 2011. Seuls les hommes titulaires d'un baccalauréat qui sont partis (-2 %) ont affiché une baisse des gains moins prononcée que ceux qui sont restés (-10 %).

Des gains plus faibles après 2008 pour les diplômés d'un baccalauréat, même après la prise en compte d'autres facteurs

Quels sont les facteurs pouvant expliquer le recul des gains de la première année des diplômés des universités des Maritimes? La récession économique de 2008-2009 pourrait être une explication, mais il pourrait également y avoir eu un changement dans les caractéristiques des diplômés d'une cohorte à l'autre. Pour isoler l'impact potentiel de la récession, on a estimé un modèle tenant compte de l'année d'obtention du diplôme et des différences entre cohortes sur le plan des caractéristiques démographiques et du domaine d'études (tableau 5)¹⁸.

Parmi les titulaires d'un baccalauréat, le recul des gains lors de la première année est demeuré significatif pour les trois cohortes qui ont obtenu leur diplôme après 2008. Cela appuie l'idée selon laquelle le ralentissement de 2008-2009 a peut-être joué un rôle dans la baisse des gains des titulaires d'un baccalauréat lors de la première année. Même après avoir tenu compte des caractéristiques démographiques et du domaine d'études, les étudiants du baccalauréat qui ont obtenu leur diplôme en 2009 ont gagné 8 % de moins que ceux qui ont obtenu leur diplôme en 2008, tandis que ceux qui ont obtenu leur diplôme

Graphique 3
Gains d'emploi médians des diplômés des universités des Provinces maritimes au cours des trois années suivant l'obtention du diplôme, hommes et femmes titulaires d'un grade de premier cycle (baccalauréat), cohortes de 2006 à 2009



Note : Ces graphiques suivent quatre cohortes de diplômés (2006, 2007, 2008 et 2009) au cours des trois années suivant l'obtention du diplôme. Chacune de ces cohortes peut être comparée aux autres au même nombre d'années après l'obtention du diplôme, car les mêmes critères d'exclusion ont été utilisés pour chacune.

Sources : Statistique Canada, Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP), 2005-2006 à 2011-2012; fichier sur la famille T1 (FFT1), 2006 à 2012.

en 2010 et en 2011 ont gagné 10 % et 11 % de moins, respectivement. Toutefois, parmi les titulaires d'un grade supérieur, les variations

des gains de la première année entre la cohorte de 2008 et les cohortes subséquentes n'étaient pas significatives¹⁹.

Avec le temps, les diplômés de la cohorte de 2009 ont-ils repris le terrain perdu?

Les gains des titulaires d'un baccalauréat ont été suivis pendant trois ans afin de voir si les diplômés de la cohorte de 2009, qui affichaient des gains significativement plus faibles que leurs homologues des cohortes précédentes, ont éventuellement repris le terrain perdu²⁰.

Les gains des titulaires d'un baccalauréat des cohortes de 2006 et de 2007 ont suivi une trajectoire semblable au cours des trois premières années suivant l'obtention de leur diplôme, et ce tant pour les hommes que pour les femmes (graphique 3). Cependant, les deux cohortes suivantes, soit celles de 2008 et 2009, ont obtenu un revenu d'emploi moins élevé durant les trois années d'observation comparativement aux cohortes précédentes; la baisse la plus importante a été enregistrée pour la cohorte de 2009. L'écart entre les cohortes ne s'est pas rétréci au cours des années subséquentes. Cela signifie que les diplômés de la cohorte de 2009 ont subi une baisse de leurs gains, non pas seulement lors de la première année, mais aussi au cours des années suivantes.

D'autres études ont documenté la pénalité salariale associée au fait d'être entré sur le marché du travail pendant les années de récession²¹. Les conséquences persistantes associées au fait d'entrer sur le marché du travail pendant un ralentissement économique peuvent varier selon le

degré d'activité économique suivant la récession. Même si la présente étude ne fait pas une évaluation formelle du rôle de la récession, nos résultats appuient à tout le moins la notion selon laquelle les conditions économiques observées peu après l'obtention du diplôme ont pu avoir un impact sur les diplômés des universités des Provinces maritimes.

Conclusion

Cet article a présenté les résultats sur le marché du travail des diplômés des universités de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick qui ont obtenu leur diplôme entre 2006 et 2011, à partir d'un nouvel ensemble de données. La PCLE, qui a servi à l'élaboration de ce nouvel ensemble de données, continuera de se développer de sorte que le même type d'analyse sera bientôt possible à l'échelle pancanadienne.

Les résultats de la présente étude indiquent que, même si la plupart des titulaires d'un baccalauréat des universités des Provinces maritimes étaient employés à un moment ou à un autre au cours de l'année suivant l'obtention de leur diplôme, les gains des diplômés de 2009, 2010 et 2011 étaient plus faibles, durant cette première année, que ceux de leurs homologues des cohortes précédentes. L'impact de l'année d'obtention du diplôme est demeuré significatif même après la prise en compte des différences sur le plan des caractéristiques démographiques et des domaines d'études entre les

cohortes. Les gains de la première année étaient également plus faibles pour les titulaires d'un grade supérieur après 2008, mais le déclin n'était pas significatif après la prise en compte d'autres facteurs.

Le nouvel ensemble de données a également montré que pour certains diplômés, l'écart des gains n'a pas diminué avec le temps : trois ans après avoir obtenu leur diplôme, les titulaires d'un baccalauréat de la cohorte de 2009 gagnaient toujours moins que ceux qui avaient obtenu leur diplôme en 2008. Les données futures permettront de déterminer si l'écart finira par rétrécir avec le temps.

Enfin, la PCLE permet également d'examiner les tendances en matière de rétention des diplômés des universités des Provinces maritimes. Les résultats de la présente étude indiquent que les deux tiers des diplômés résidaient toujours dans les Provinces maritimes un an après l'obtention de leur diplôme. Ce sont les diplômés du domaine de l'éducation qui étaient les plus susceptibles de demeurer dans la région, tandis que ceux du domaine de l'architecture, du génie et des services connexes étaient les moins susceptibles d'y demeurer.

Diane Galarneau, Christine Hinchley et Aimé Ntwari sont analystes à la Section des projets spéciaux liés aux études postsecondaires, au Centre de la statistique de l'éducation de Statistique Canada.

Sources de données, méthodes et définitions

Le Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP) fournit des données annuelles détaillées sur les inscriptions et grades obtenus auprès des établissements postsecondaires au Canada (universités et collèges), selon le domaine d'études et certaines variables démographiques. Cependant, les données du SIEP ne fournissent aucun renseignement sur les résultats des diplômés sur le marché du travail, comme l'activité sur le marché du travail après l'obtention du diplôme ou le revenu d'emploi. Cette information est cependant disponible dans des ensembles de données administratives comme les fichiers de données fiscales.

La Plateforme de couplage longitudinal en éducation (PCLE) de Statistique Canada a été élaborée afin de permettre de combiner l'information du SIEP, de même que les données du Système d'information sur les apprentis inscrits, avec d'autres ensembles de données. Une étude pilote s'appuyant sur la PCLE a été entreprise afin de coupler les données annuelles sur les diplômés du SIEP pour les universités des Provinces maritimes (pour les années de déclaration de 2006 à 2012) à certaines variables des données d'impôt du fichier de la famille T1 (FFT1) (années civiles de 2006 à 2012). Le FFT1 a l'avantage de comprendre un grand nombre d'observations et de renseignements détaillés sur les sources de revenus; il comporte toutefois peu d'information sur les caractéristiques démographiques et celles du marché du travail. Par exemple, il ne fournit aucune information sur le nombre d'heures travaillées, le nombre de mois travaillés ou les caractéristiques liées aux professions.

Alors que l'ensemble des données de la présente étude pilote comprend des renseignements pour tous les diplômés universitaires, l'étude actuelle se concentre sur ceux qui avaient moins de 35 ans lorsqu'ils ont obtenu leur diplôme. Certains ajustements ont été apportés aux dossiers du SIEP afin de simplifier le jumelage des diplômés du SIEP aux données d'impôt, de même que l'interprétation des résultats des diplômés.

Pour améliorer la comparabilité des résultats entre les diplômés, certains types de diplômés ont été exclus de l'échantillon s'ils répondaient à l'un des critères suivants : il leur manquait un dossier d'impôt, ils étaient retournés à l'école à temps plein ou ils avaient un revenu provenant d'un travail autonome. L'étude se concentre sur deux des plus importants groupes de diplômés universitaires : ceux ayant obtenu un baccalauréat (ou un grade de premier cycle) et ceux ayant obtenu une maîtrise ou un doctorat (ou un grade supérieur). Les titulaires d'une maîtrise ou d'un doctorat ont été regroupés pour s'assurer que la taille de l'échantillon était suffisante. Le tableau 6 montre le nombre de diplômés de moins de 35 ans qui font partie de l'échantillon.

Tableau 6
Nombre de diplômés des universités des Provinces maritimes de moins de 35 ans dans la population étudiée, selon la cohorte et le nombre d'années après l'obtention du diplôme, cohortes de 2006 à 2011

	Nombre d'années après l'obtention du diplôme					
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans
	nombre de diplômés					
Cohorte						
2006	7 105	6 030	5 315	4 835	4 500	4 240
2007	7 610	6 455	5 675	5 175	4 795	...
2008	7 390	6 330	5 645	5 100
2009	7 445	6 405	5 680
2010	7 145	6 125
2011	7 470

... n'ayant pas lieu de figurer

Note : Dans toutes les cohortes, on perd chaque année un certain nombre d'observations en raison d'exclusions (p. ex., données d'impôt manquantes, personnes qui retournent aux études ou qui rapportent un revenu de travail autonome).

Sources : Statistique Canada, Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP), 2005-2006 à 2011-2012; fichier sur la famille T1 (FFT1), 2006 à 2012.

Rétention des diplômés des universités des Provinces maritimes

Connaître la proportion de diplômés des universités des Provinces maritimes qui demeurent dans la région après l'obtention de leur diplôme (le taux de rétention des diplômés universitaires dans la région des Maritimes) est une information importante pour les gouvernements provinciaux puisque les diplômés universitaires comptent parmi les Canadiens les plus mobiles²².

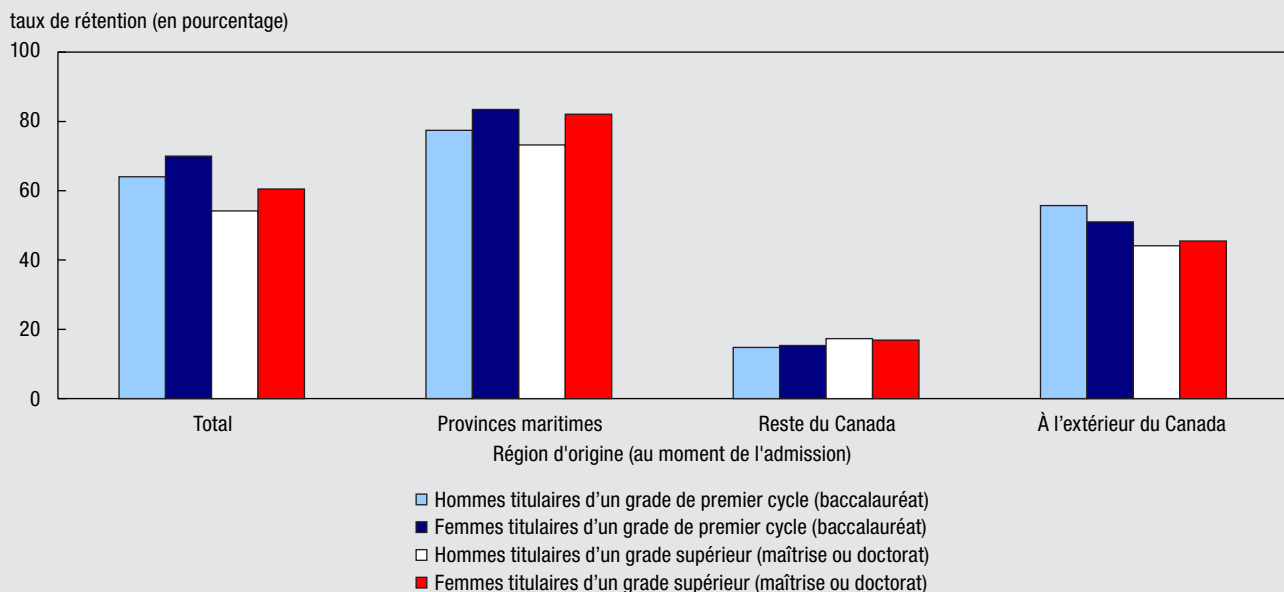
Les taux de rétention dans l'année suivant l'obtention du diplôme ont été examinés selon la région d'origine, le sexe et le domaine d'études; ils sont fondés sur les diplômés qui ont produit une déclaration de revenus valide, n'ont déclaré aucun revenu provenant d'un emploi autonome et n'ont pas poursuivi leurs études à temps plein. Toutes les cohortes ont été combinées, puisque les taux de rétention variaient peu selon la cohorte.

On s'attend généralement à des taux de rétention plus élevés chez les diplômés qui résidaient déjà dans les Provinces maritimes au moment de leur admission, compte tenu des liens familiaux, d'amitié et autres qu'ils y ont tissés. À l'inverse, les étudiants provenant d'autres provinces et territoires du Canada ou de l'extérieur du pays devraient être plus susceptibles de retourner vivre dans leur lieu d'origine déclaré au moment de l'admission, de sorte que ces derniers pourraient au contraire afficher des taux de rétention plus faibles.

Les taux de rétention des titulaires d'un baccalauréat avaient tendance à être plus élevés parmi les femmes (70 %) que parmi les hommes (64 %) (graphique 4). Tel qu'attendu, les taux de rétention étaient les plus élevés pour les titulaires d'un baccalauréat dont le lieu de résidence au moment de l'admission était les Provinces maritimes (83 % pour les femmes et 77 % pour les hommes), tandis qu'ils étaient les plus faibles pour ceux et celles qui résidaient ailleurs au Canada au moment de l'admission (15 % pour les hommes et les femmes). Parmi les personnes provenant de l'extérieur du pays (et qui ont produit une déclaration de revenus après l'obtention de leur diplôme), plus de la moitié sont demeurées dans les Provinces maritimes après l'obtention de leur diplôme (51 % des femmes et 56 % des hommes)²³. Des tendances semblables ont été observées parmi les titulaires d'un grade supérieur.

Des taux de rétention élevés peuvent également être liés aux principales industries et professions que l'on retrouve dans une région, de même qu'aux fluctuations économiques dans ces industries. De même, les possibilités d'emploi offertes par certaines industries des autres régions du Canada peuvent aussi expliquer pourquoi certains diplômés choisissent de partir.

Graphique 4
Taux de rétention des diplômés des universités des Provinces maritimes un an après l'obtention du diplôme, selon le niveau de scolarité et la région d'origine, toutes les cohortes de 2006 à 2011



Note : Le taux de rétention s'entend de la proportion de diplômés qui résidaient encore dans l'une des trois Provinces maritimes un an après l'obtention du diplôme par rapport à l'ensemble des diplômés des universités des Provinces maritimes.

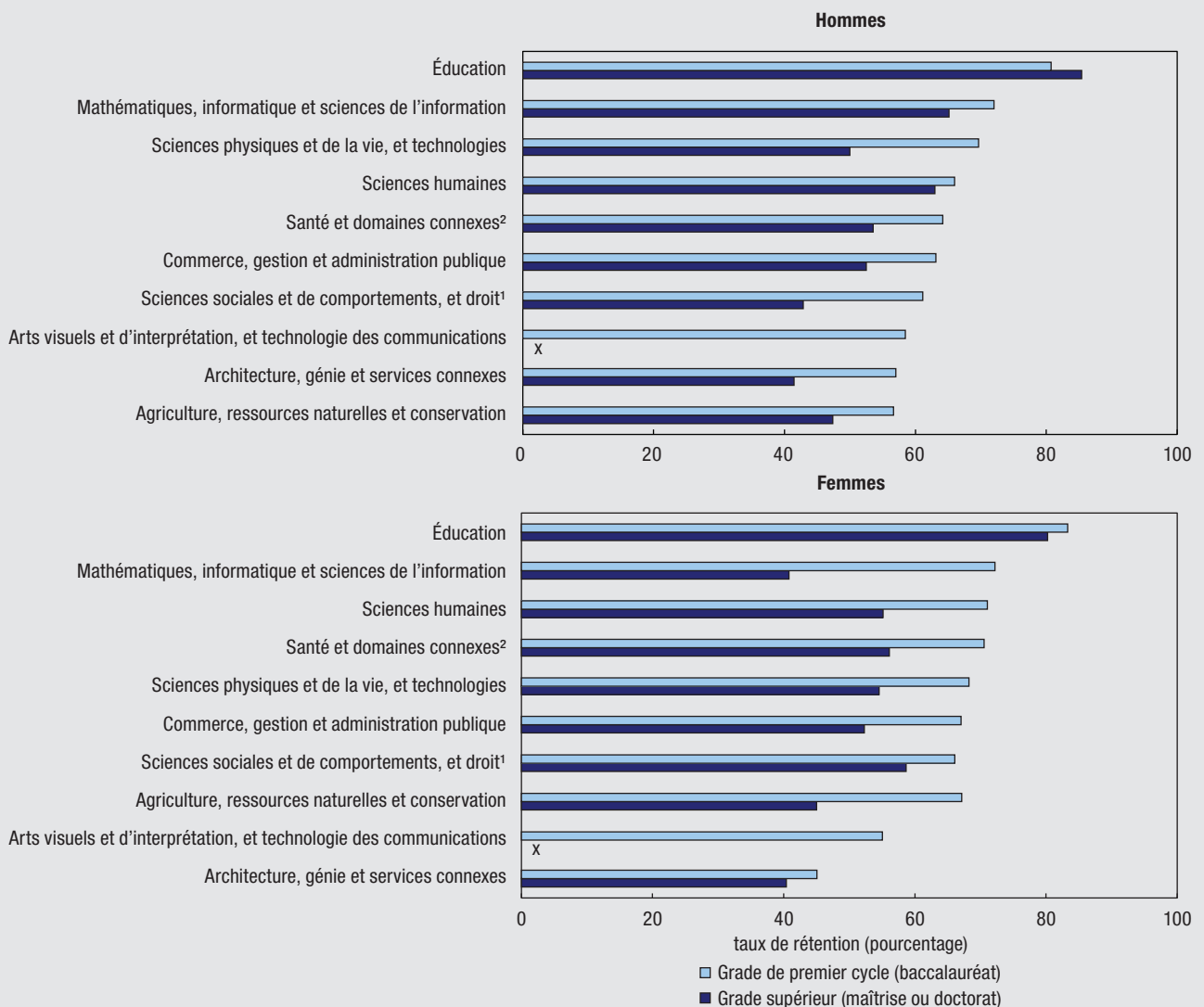
Sources : Statistique Canada, Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP), 2005-2006 à 2011-2012; fichier sur la famille T1 (FFT1), 2006 à 2012.

Rétention des diplômés des universités des Provinces maritimes (fin)

Cela explique en partie pourquoi les taux de rétention varient également selon le domaine d'études. Les diplômés des programmes d'éducation, par exemple, présentaient les taux de rétention les plus élevés, peu importe le sexe ou le niveau de scolarité (graphique 5). D'autres domaines d'études comme les mathématiques, l'informatique et les sciences de l'information; les sciences humaines ainsi que la santé et les domaines connexes affichaient également des taux de rétention

relativement élevés à la fois chez les hommes et les femmes. En revanche, les taux de rétention des diplômés des programmes d'architecture, de génie et services connexes étaient les plus faibles parmi les femmes, et à l'avant-dernier rang parmi les hommes. La prospérité économique de l'Ouest canadien de 2007 à 2012, favorisée par l'exploitation des ressources naturelles, pourrait avoir attiré un certain nombre de diplômés des universités des Provinces maritimes pendant ces années.

Graphique 5
Taux de rétention des diplômés des universités des Provinces maritimes un an après l'obtention du diplôme, selon le niveau de scolarité et le domaine d'études, toutes les cohortes de 2006 à 2011



x confidentiel en vertu des dispositions de la Loi sur la statistique

1. Aux fins de la présente étude, les grades de premier cycle et d'études postbaccalauréales sans diplôme de grade supérieur en droit (LL. B., J.D., B.D.C.) ont été retirés du domaine d'études « sciences sociales et comportements, et droit ».

2. Aux fins de la présente étude, les grades de premier cycle et d'études postbaccalauréales sans diplôme de grade supérieur pour les médecins de famille (M.D.), les dentistes (D.D.S., D.M.D.) et les vétérinaires (D.M.V.) ont été retirés du domaine d'études « santé et domaines connexes ».

Note : S'entend de la proportion des diplômés de moins de 35 ans, par rapport à l'ensemble des diplômés des universités des Provinces maritimes du même âge, qui résidaient encore dans l'une des trois Provinces maritimes un an après l'obtention du diplôme.

Sources : Statistique Canada, Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP), 2005-2006 à 2011-2012; fichier sur la famille T1 (FFT1), 2006 à 2012.

Notes

1. Voir Ferguson et Wong (2014).
2. Voir Kahn (2010); Oreopoulos et coll. (2012).
3. Le projet pilote a été entrepris par Statistique Canada au nom des membres du groupe de travail sur l'Information sur le marché du travail du Forum des ministres du marché du travail des Provinces maritimes (Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard), d'Emploi et Développement social Canada et de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes et en collaboration avec toutes ces organisations. L'information provenant de l'ensemble des provinces et territoires sera éventuellement intégrée à l'ensemble de données, ce qui permettra d'examiner les résultats sur le marché du travail des diplômés de la plupart des universités canadiennes.
4. L'ensemble de données utilisé dans le cadre du présent article a été créé expressément pour le projet pilote. Au moment de réaliser ce projet, la PCLE pouvait être couplée uniquement aux données d'impôt jusqu'en 2012. Puisque les données sur les diplômés du SIEP étaient accessibles de 2006 à 2011, la période d'observation vise les années 2006 à 2012.
5. Dans la présente étude, la population d'intérêt est limitée aux diplômés qui ont obtenu leur diplôme avant l'âge de 35 ans afin de se concentrer sur les diplômés qui n'avaient que peu (ou pas) d'expérience sur le marché du travail avant l'obtention de leur diplôme. Parmi tous les déclarants ayant obtenu un diplôme universitaire dans les Provinces maritimes de 2006 à 2011, la vaste majorité (91 %) avait moins de 35 ans. Les diplômés titulaires d'un baccalauréat étaient plus jeunes; 96 % d'entre eux avaient moins de 35 ans, comparativement à 74 % des diplômés titulaires d'une maîtrise ou d'un doctorat.
6. Les personnes ayant poursuivi d'autres études postsecondaires après l'obtention de leur diplôme ont été identifiées à l'aide des crédits d'impôt pour études des dossiers d'impôt. Les étudiants à temps plein ont été exclus de l'analyse, car ils n'auraient pas les mêmes niveaux de scolarité que les autres diplômés.
7. Les diplômés ayant déclaré un revenu en provenance d'un travail autonome ont été exclus dès la première année où ils ont déclaré ce type de revenu et pour toutes les années subséquentes, puisque ces derniers rapportent parfois un revenu négatif dans leur déclaration de revenus. Les travailleurs autonomes sont identifiés comme étant toute personne ayant un revenu brut positif provenant d'un travail autonome. En moyenne, moins de 5 % des diplômés des Provinces maritimes ayant produit une déclaration d'impôt sur le revenu et n'ayant pas poursuivi d'autres études à temps plein ont déclaré un revenu provenant d'un travail autonome un an après l'obtention de leur diplôme.
8. Tous les diplômés retenus dans le cadre du présent article répondent aux mêmes critères — l'année suivant l'obtention de leur diplôme, ils avaient tous produit une déclaration de revenus valide, n'avaient déclaré aucun revenu provenant d'un travail autonome et n'avaient pas poursuivi leurs études à temps plein. Autrement dit, parmi les 74 850 personnes de moins de 35 ans ayant obtenu leur diplôme (baccalauréat, maîtrise ou doctorat) de 2006 à 2011, 9 940 ont été retirées de l'échantillon car elles n'avaient pas produit de déclaration de revenus valide ; 18 230 ont été exclues car elles avaient poursuivi leurs études à temps plein ; et 2 510 ont été exclues car elles avaient déclaré un revenu provenant d'un travail autonome. L'analyse présentée dans cet article était par conséquent fondée sur les diplômés restants (plus de 44 000). Il convient de préciser que, dans certains domaines d'études, les diplômés étaient plus susceptibles de poursuivre leurs études à temps plein; c'était le cas de 28 % des titulaires d'un baccalauréat en sciences sociales et de comportements, et en droit, de 22 % de ceux qui ont étudié en sciences humaines et de 20 % de ceux qui ont étudié en sciences physiques et de la vie, et technologies. En revanche, 2 % des titulaires d'un baccalauréat en mathématiques, en informatique et en sciences de l'information ont poursuivi leurs études à temps plein.
9. Le nombre de diplômés qui reçoivent des prestations d'assurance-emploi pourrait exclure certaines personnes en chômage, puisqu'il est possible que certains diplômés ne soient pas admissibles aux prestations d'assurance-emploi s'ils n'ont pas travaillé suffisamment d'heures au cours de la période d'admissibilité. En revanche, l'assurance-emploi couvre également les prestations de congé de maternité et de congé parental et les données fiscales ne permettent pas de distinguer le type de prestations d'assurance-emploi reçues.
10. Dans le présent article, le revenu d'emploi correspond uniquement aux gains provenant d'un emploi rémunéré, puisque les revenus en provenance d'un travail autonome sont exclus de l'analyse. Les gains sont exprimés en dollars constants de 2012 et ont été corrigés à partir de l'indice des prix à la consommation (IPC) de tous les articles.

11. Parmi tous les Canadiens de 25 à 34 ans, la rémunération médiane annuelle réelle a diminué pour passer de 34 800 \$ à 34 200 \$ de 2008 à 2009. Ceux n'ayant déclaré aucune rémunération sont exclus de ces chiffres, ce qui pourrait expliquer pourquoi la baisse est plus modeste que celle notée dans le cas des nouveaux diplômés.
12. Voir LaRoche-Côté et Gilmore (2009).
13. Ce groupe industriel a également été utilisé dans Morissette (2008). Même si ce ne sont pas tous les emplois de ces industries qui exigent peu de compétences, les salaires et les avantages sont généralement plus faibles dans ces industries que dans d'autres et les postes sont plus susceptibles d'exiger peu de compétences. Selon l'Enquête sur la population active de 2012, le salaire horaire moyen de tous les employés de 15 ans et plus était de 23,55 \$, tandis qu'il était de 13,63 \$ dans l'industrie de l'hébergement et des services de restauration et de 17,70 \$ dans celles du commerce de gros et de détail. Les taux de syndicalisation étaient les plus faibles dans les secteurs du commerce de gros et de détail (13,9 %) et de l'hébergement et des services de restauration (6,9 %), comparativement à 31,3 % pour l'ensemble des travailleurs rémunérés.
14. Voir Frank et coll. (2015); Frenette et Frank (2016); Ostrovsky et Frenette (2014).
15. La santé exclut les médecins de famille, les dentistes et les vétérinaires. Certains domaines d'études, comme l'agriculture et les arts, affichent une proportion relativement importante de travailleurs autonomes. Dans le présent article, les personnes qui ont déclaré un revenu provenant d'un travail autonome sont exclues des calculs.
16. Les données d'impôt ne fournissent aucune information sur les professions. Il est possible que les diplômés ayant obtenu leur diplôme dans certains domaines d'études courent un plus grand risque de ne pas obtenir d'emploi dans leur domaine d'études, ce qui pourrait expliquer certaines des différences de rémunération observées selon le domaine d'études.
17. Le fichier sur la famille TI fournit de l'information sur la région de résidence des diplômés, laquelle peut différer de la région où ils ont travaillé au cours de l'année suivant l'obtention de leur diplôme.
18. Les écarts de salaire ajustés étaient fondés sur un modèle de régression linéaire du logarithme du revenu d'emploi annuel en fonction de (A) l'année d'obtention du diplôme et les caractéristiques démographiques (âge, sexe, statut d'immigrant et province d'obtention du diplôme) et (B) toutes les variables figurant dans (A) en plus du domaine d'études.
19. D'autres études (Frank et coll. 2015; Finnie et coll. 2016) n'ont soit trouvé aucune baisse, soit une faible baisse de la rémunération reçue au cours des années de récession. Cependant, aucune de ces études ne se concentre sur les diplômés des universités des Provinces maritimes. En outre, l'univers de la présente étude est différent de celui des deux autres études; dans Frank et coll., l'univers n'est pas nécessairement constitué de nouveaux diplômés et dans Finnie et coll., l'univers comprend les diplômés d'une sélection d'universités en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique.
20. L'ensemble de données utilisé dans le cadre du présent article a été créé expressément à l'aide de la PCLE, au moyen de laquelle, au moment de la réalisation du projet pilote, on pouvait uniquement coupler les données du SIEP aux données d'impôt jusqu'en 2012. Une analyse longitudinale exige que les diplômés de chaque cohorte soient suivis pendant le même nombre d'années afin d'éviter tout biais. Les quatre cohortes de diplômés ayant obtenu leur diplôme de 2006 à 2009 ont été choisies, car il était possible de suivre chacune de ces cohortes sur une période de trois ans.
21. À titre d'exemple, voir Oreopoulos et al. (2012).
22. Voir Statistique Canada (2008); Turcotte et Weeks (2014).
23. Il convient de souligner que les diplômés internationaux excluent un nombre important de diplômés qui n'ont jamais produit de déclaration de revenus au Canada après l'obtention de leur diplôme. Les taux de rétention des diplômés internationaux dans les Provinces maritimes doivent par conséquent être interprétés avec prudence.

Documents consultés

- FERGUSON, Sarah Jane et Shunji WANG. 2014. *L'obtention d'un diplôme au Canada : profil, situation sur le marché du travail et endettement des diplômés de la promotion de 2009-2010*, produit n° 81-595-M – n° 2014101 au catalogue de Statistique Canada.
- FINNIE, Ross, Kaveh AFSHAR, Eda BOZKURT, Masashi MIYAIRI et Dejan PAVLIC. 2016. *Barista ou mieux? Nouveaux résultats sur les gains des diplômés postsecondaires : une approche de jumelage des données fiscales*, Initiative de recherche sur les politiques de l'éducation, Université d'Ottawa. Document rédigé dans le cadre de la 34^e Conférence générale de l'Association internationale de recherches sur le revenu et la fortune qui a eu lieu à Dresde, en Allemagne, du 21 au 27 août.
- FRANK, Kristyn, Marc FRENETTE et René MORISSETTE. 2015. « *Les résultats des jeunes diplômés postsecondaires sur le marché du travail, 2005 à 2012* », *Aperçus économiques*, septembre, produit n° 11-626-X – n° 050 au catalogue de Statistique Canada.
- FRENETTE, Marc et Kristyn FRANK. 2016. « *Gains des diplômés postsecondaires selon le domaine d'études détaillé* », *Aperçus économiques*, mars, produit n° 11-626-X – n° 056 au catalogue de Statistique Canada.
- KAHN, Lisa B. 2010. « The long-term labor market consequences of graduating from college in a bad economy », *Labour Economics*, vol. 17, n° 2, p. 303 à 316.
- LAROCHELLE-CÔTÉ, Sébastien et Jason GILMORE. 2009. « *Repli de l'emploi au Canada* », *L'emploi et le revenu en perspective*, décembre, produit n° 75-001-X au catalogue de Statistique Canada, vol. 10, n° 12.
- MORISSETTE, René. 2008. « *Les gains au cours de la dernière décennie* », *L'emploi et le revenu en perspective*, février, produit n° 75-001-X au catalogue de Statistique Canada, vol. 9, n° 2.
- OREOPOULOS, Philip, Tom von WACHTER et Andrew HEISZ. 2012. « The short- and long-term career effects of graduating in a recession », *American Economic Journal: Applied Economics*, janvier, vol. 4, n° 1, p. 1 à 29.
- OSTROVSKY, Yuri et Marc FRENETTE. 2014. « *Les gains cumulatifs des diplômés postsecondaires sur 20 ans : résultats selon le domaine d'études* », *Aperçus économiques*, octobre, produit n° 11-626-X – n° 040 au catalogue de Statistique Canada.
- STATISTIQUE CANADA. 2008. *Rapport sur l'état de la population du Canada : 2005 et 2006*, produit n° 91-209-X au catalogue de Statistique Canada.
- TURCOTTE, Martin et Jeremy WEEKS. 2014. « *La migration des personnes de métier en infrastructure* », *Regards sur la société canadienne*, juin, produit n° 75-006-X au catalogue de Statistique Canada.